

VILLE DE BRIARE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (R.O.B)

SOMMAIRE

Préambule

I. INTRODUCTION

1. Le contexte macro-économique 3
2. Le Projet de Loi de Finances 2024 et son impact sur la collectivité 6

II. RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2023

1. Les grands équilibres 13
2. La dette 15
3. Les recettes de fonctionnement16
4. Les dépenses de fonctionnement 17

III. PROSPECTIVE POUR 2024

1. Le cadrage et les orientations budgétaires de 2024..... 19
2. Les masses financières 23
3. Les dépenses et recettes d'équipement24

IV. Conclusion 24

V. Budgets Annexes 27

Préambule

Le **débat d'orientations budgétaires (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire. Il a lieu au sein de l'assemblée délibérante et porte sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur l'évolution de l'endettement, dans un délai de 2 mois précédant le vote de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal (art. L 2312-1, al.2 du CGCT).

Rappelons que le ROB n'a pas vocation à se substituer au vote du budget qui recense l'ensemble des recettes et des dépenses. Le présent exposé contient les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal au cours de laquelle le Budget Primitif 2024 sera voté en mars prochain. De plus, il constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la municipalité.

Le Conseil Municipal est invité à débattre sur le ROB pour l'exercice 2024 et à prendre acte, par une délibération spécifique, de la tenue de ce débat et de l'existence de ce rapport. S'agissant d'une formalité obligatoire, la délibération est transmise au contrôle de légalité.

I. INTRODUCTION

1. France : le contexte macro-économique

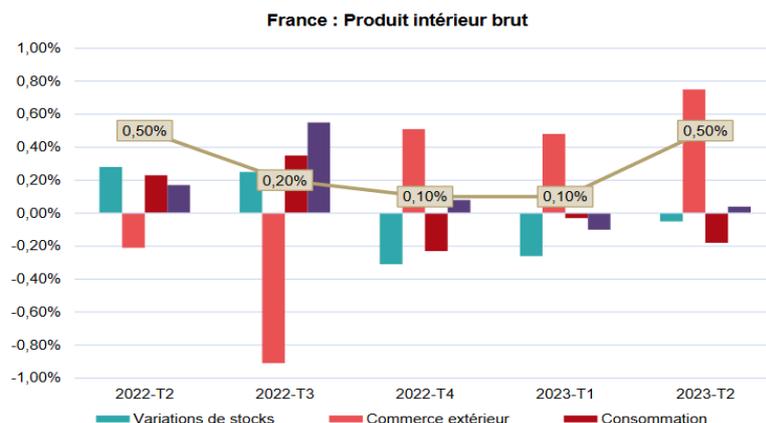
a) Ralentissement de la dynamique de croissance attendue

La croissance de l'économie française serait limitée à 0,8% en 2023, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), soit un peu moins que le 1,0% prévu par le gouvernement. En 2024, elle rebondirait à 1,2%. Si la croissance reste soutenue par la demande intérieure, elle est en revanche plombée par le commerce extérieur, dont le déficit a battu un record en 2022.

Ce déficit, dû pour plus de la moitié aux prix élevés de l'énergie, entraîne un « besoin de financement actuel de la nation », qui est « à un niveau historiquement élevé, comparable à celui du deuxième trimestre 2020, au moment du premier confinement, ou à celui de 1982, avant le tournant de la rigueur », pointent les chercheurs.

Enfin, l'OFCE s'attend à une remontée du chômage (qui a diminué depuis la crise sanitaire), qui devrait passer de 7,2% actuellement à 7,9% à la fin 2024, « avec la baisse de l'apprentissage et le décalage du départ à la retraite ».

Actuellement, le marché de l'emploi surprend par sa vigueur, avec un million d'emplois créés en France depuis 2019



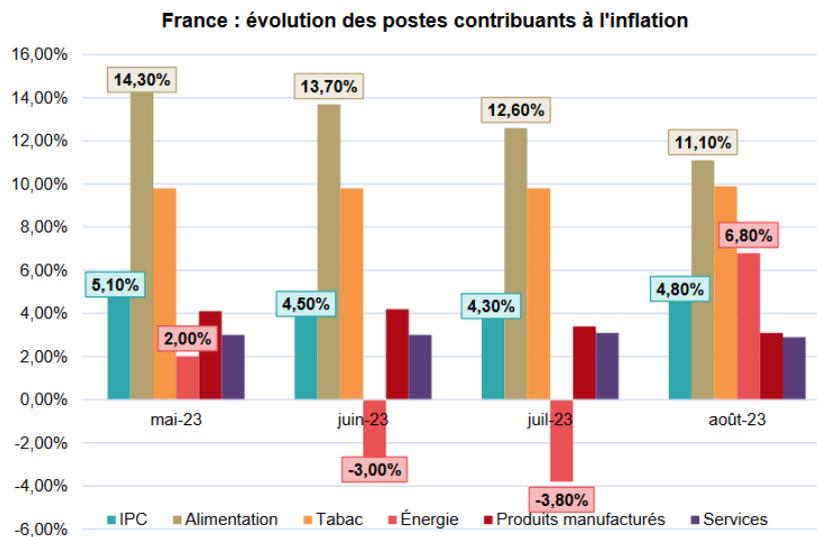
Source : INSEE

b) Une inflation qui résiste encore

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin juillet, les prix à la consommation augmenteraient de 4,8 % en août 2023, après +4,3 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation serait due au rebond des prix de l'énergie, alors que les prix de l'alimentation ralentiraient (pour le cinquième mois consécutif), ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des produits manufacturés et des services. L'inflation restera élevée en France jusqu'à la fin de 2023, « oscillant entre 5,5% et 6,5% pour l'année 2023 », et devrait refluer ensuite aux alentours de 3% pour l'année 2024, a indiqué l'OFCE dans ses perspectives économiques. Conséquence de cette hausse des prix, le pouvoir d'achat des ménages devrait baisser de 1,2% entre 2022 et 2024, projette l'Observatoire français des conjonctures économiques.

En effet, « la hausse des salaires nominaux n'est pas suffisante pour compenser la hausse de l'indice des prix à la consommation », entraînant une baisse du pouvoir d'achat « malgré les mesures fiscales déployées » par le gouvernement comme la réduction de la taxe d'habitation ou la suppression de la redevance audiovisuelle, a expliqué lors d'une conférence de presse Mathieu Plane, directeur adjoint du département analyse et prévisions de l'OFCE.

En conséquence, « un découplage apparaît entre d'un côté le comportement des entreprises qui investissent, restockent et embauchent, et de l'autre des ménages qui réduisent leurs consommations et leurs investissements pour faire face à leur baisse de pouvoir d'achat », constate l'observatoire dans sa note.



INSEE²

Source :

c) Une augmentation continue de la dette publique

À la fin du premier trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht augmente de 63,4 Md€ et s'élève à 3 013,4 Md€. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle augmente de 0,7 point par rapport au quatrième trimestre 2022 et s'établit à 112,5 %.

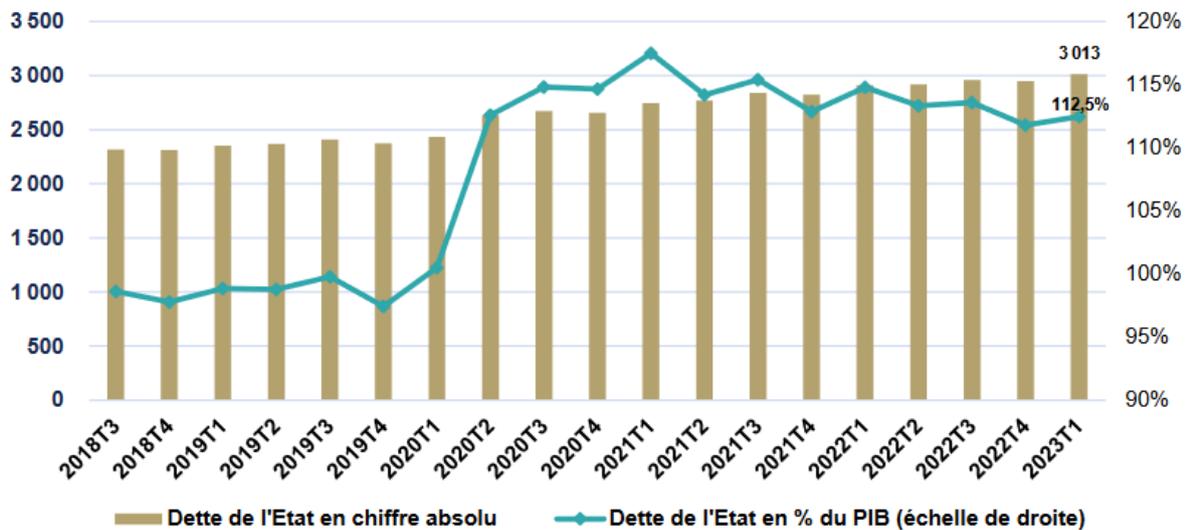
L'augmentation de la dette publique ce trimestre alimente peu la trésorerie des administrations publiques (+5,0 Md€) si bien que l'augmentation de la dette nette est d'ampleur comparable à celle de la dette publique (+58,3 Md€) et s'établit à 102,0 % du PIB.

Cela veut donc dire que l'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte principalement de celles de l'État et des administrations de sécurité sociale. La contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) à la dette publique diminue de 2,8 Md€, du fait du désendettement de SNCF Réseau et de France Compétence (respectivement -2,2 Md€ et -0,6 Md€). Tandis que celle des administrations publiques locales reste stable à 245,1 Mds€.

Evolution de la dette publique française (en milliards d'€)

	2021 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2023 T1
Ensemble des adms. Publiques	2 913	2 919	2 959	2 950	3 013 (+63)
Dont :					
- Etat	2 292	2 309	2 345	2 360	2 408 (+48)
- Organismes divers d'adm centrales	75	71	72	75	72 (-3)
- Administration publiques locales	245	248	242	245	245
- Administration sécurité sociale	300	291	300	271	288 (+17)

Evolution de la dette publique en Mds d'€ et en pourcentage du PIB



Source : INSEE

Le récapitulatif des décisions pour l'adoption du projet de loi de Finances 2024 :

- 27 septembre : le Gouvernement a présenté le Projet de Loi de Finances pour 2024 en Conseil des Ministres ;
- 19 octobre : le Gouvernement a eu recours à l'article 49.3 pour faire adopter le texte sans débat. Plus de 5 000 amendements avaient été déposés, et aucun n'a été retenu ;
- 9 novembre : le texte est considéré comme adopté dans son intégralité suite à l'utilisation du 49.3 ;
- 23 novembre : début des débats devant le Sénat, pour une durée maximale de 20 jours ;
- 12 décembre : la Commission mixte paritaire s'est réunie, donnant lieu à un désaccord ;
- 14 décembre : suite au repassage du texte devant l'Assemblée Nationale pour la lecture finale, en raison du précédent désaccord, le Gouvernement a recours au 49.3 ;
- 16 décembre : la motion de censure déposée par certains députés est rejetée. Le texte a donc été considéré comme adopté.

2. Le projet de Loi de Finances 2024 et son impact sur la collectivité

2.1 Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027

2.1.1. Une augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités (article 13)

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités, à périmètre constant et par année, a été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
<i>Autres concours</i>	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
TOTAL sans mesures exceptionnelles	52,85 Md€	53,98 Md€	54,94 Md€	55,66 Md€	56,04 Md€
<i>Mesures exceptionnelles</i>	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
TOTAL avec mesures exceptionnelles	53,95 Md€	54,39 Md€	54,96 Md€	55,67 Md€	56,04 Md€

Ce plafond a été augmenté et serait revalorisé chaque année contrairement à la précédente LPFP 2018-2022, où il a connu des baisses (2019) et des stabilités (2022) :

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités (LPFP 2018-2022)	48,11 Md€	48,09 Md€	48,43 Md€	48,49 Md€	48,49 Md€

Des ressources exceptionnelles viendraient abonder l'enveloppe totale des concours financiers de l'Etat. Cela a particulièrement été le cas en 2023, où l'Etat a alloué 2,11 Md€ pour soutenir les collectivités dans un contexte économique difficile et incertain, notamment s'agissant de l'inflation, qui pèse sur les finances des collectivités. Toutefois, cette nouvelle Loi de Programmation des Finances Publiques prévoit une disparition progressive de ces concours exceptionnels d'ici l'année 2027.

2.2 Instauration d'un objectif non-contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (article 16)

Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement non-contraignant est instauré au niveau national afin de faire contribuer les collectivités qui le souhaitent à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devra être suivi et présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes).

Cet objectif est ici défini en valeur et non plus en volume. Il prend donc en compte un facteur exogène à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités : l'inflation, minorée de -0,5%.

Pour rappel, l'objectif défini dans la précédente LPFP 2018-2022, en volume :

	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (LPFP 2018-2022)	+0,5%	+0,6%	+0,4%	+0,2%	+0,1%

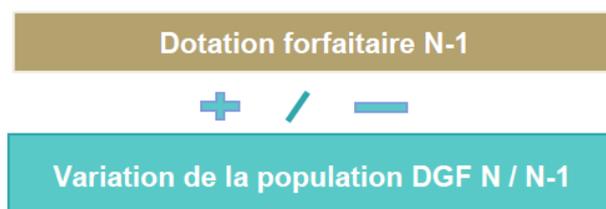
2.3 Dotation Forfaitaire en 2024 : vers la fin de l'écrêtement ?

L'article 56 du PLF 2024 intègre l'augmentation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passe ainsi de **26 931 362 549 € en 2023 à 27 151 362 549 € en 2024**.

Les **220 M€ supplémentaires** ont pour objet de financer la hausse de la péréquation verticale des communes (DSR et DSU) ce qui était, jusqu'à aujourd'hui, le rôle de l'écrêtement de la dotation forfaitaire, et d'abonder à hauteur de 30 M€ la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI.

Pour 2024, le **Gouvernement reconduit la suspension de l'application de l'écrêtement**. Cette exonération est prévue à l'article 56 du Projet de Loi de Finances pour 2024.

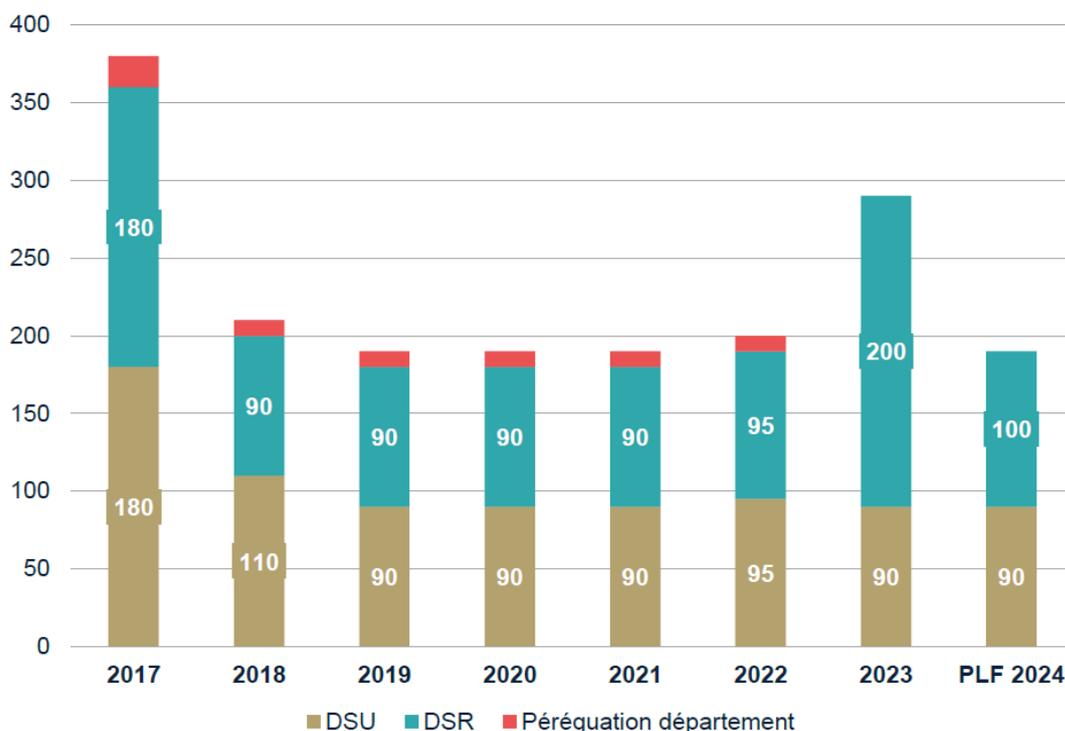
Calcul depuis 2023, reconduit en 2024 :



Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

Pour 2024, l'abondement de la DSU est fixé à **90 M€** (comme en 2023) et la DSR sera abondée de **100 M€** (contre 200 M€ en 2023). Comme en 2023, 60% de ces 100 M€ bénéficieront à la fraction péréquation de la DSR (20% à la DSR Bourg-Centre et les 20% à la DSR Cible).

Détail des abondements des dotations de péréquation verticale (en M€) :



2.4 DSR Cible : modification du critère « revenu par habitant »

Les critères d'éligibilité des parties « Bourg-Centre » et « Péréquation » de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) restent inchangés dans le PLF 2024.

Cependant, la partie DSR « Cible » voit son critère « revenu par habitant » modifié.

La DSR Cible bénéficie aux 10 000 premières communes ayant moins de 10 000 habitants, éligibles à la partie DSR Bourg-Centre et/ou à la partie Péréquation. Ces dernières sont classées selon un IS (index synthétique) prenant en compte, jusqu'en 2023, pour 70% le rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune concernée et le potentiel financier par habitant moyen des communes de la même strate et pour 30% le rapport entre le revenu par habitant de la commune concernée et le revenu par habitant moyen des communes de la même strate.

Or, pour les plus petites communes, le **revenu par habitant est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre en fonction des mouvements démographiques sur le territoire communal** (arrivée ou départ de contribuables).

Il en résulte des gains ou des pertes d'éligibilité à la fraction Cible de la DSR sans lien avec la réalité des ressources et des charges des communes concernées.

Afin de lisser ces variations, le **PLF 2024** prévoit que le **revenu par habitant pris en compte pour déterminer l'éligibilité à la fraction Cible est celui constaté en moyenne sur les trois derniers exercices connus**, plutôt que sur le seul dernier exercice, ce qui devrait permettre de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrant ou sortant chaque année de l'éligibilité à la fraction cible de la DSR.

2.5 Le financement de l'enveloppe normée via les variables d'ajustement

2.5.1 Exposé de la mesure : Articles 24 et 27 du PLF 2024

L'article 24 du PLF 2024 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais également les variables d'ajustement qui permettront de financer l'enveloppe normée.

Les **variables d'ajustement** participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au gré des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans.

Le **bloc communal** a définitivement **perdu la DUCSTP en 2018** et subi un **écrêtement du FDPTP jusqu'en 2019**. Sa **DCRTP** aurait dû être écrêtée en 2018 avant un ultime retour en arrière de Bercy, mais 2019 et 2020 ont bien été marquées par un écrêtement de cette DCRTP. **En 2021, 2022 et 2023 le bloc communal a été épargné.**

2.5.2 La mise en œuvre

En 2024, le montant de la **minoration atteint ainsi 67 M€.**

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PLF 2024
Montant du gage	-201	-227	-285	-82	-589	-156	-159	-148	-51	-50	-15	-67

Figure 49 : Montants de gage entre 2013 et le PLF 2024

Source : Direction du budget

Le **bloc communal** n'est cette année pas épargné. Il se **verrait mis à contribution** via sa **DCRTP** et le **FDPTP**, tout comme pour les Départements.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PLF 2024
Bloc Communal	FDPTP DUCSTP	FDPTP DCRTP	DCRTP	Aucun écrêtement	Aucun écrêtement	Aucun écrêtement	Aucun écrêtement	FDPTP DCRTP

Répartition 2024 de l'écrêtement des variables d'ajustement :

Variable d'ajustement	Baisse de l'enveloppe (M€)
FDPTP	-13 M€
DCRTP département	-20 M€
DCRTP Région	-20 M€
DCRTP Bloc Communal	-14 M€
Dot. Carré Département	-
Dot. Carré Région	-
TOTAL	-67 M€

2.6 Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2024

2.6.1 Exposé de la mesure : Article 1518 bis du Code général des impôts (CGI)

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH sera de 3.9%. En 2023, le coefficient légal a été de +7,1% (contre +3,4% en 2022).

2.7 Un soutien toujours conséquent à l'investissement

2.7.1 Pérennisation et augmentation du fonds vert

L'État renforce son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». **Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€.** Parmi les priorités, la rénovation des écoles.

	Enveloppe 2023	Enveloppe 2024	Eligibilité	Objet
Fonds vert	1,5Mds€	2,5Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

2.7.2 Objectif de verdissement des dotations renforcé

Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, « **l'objectif de verdissement** » des dotations est renforcé pour atteindre près de **0,5 Md€ soit 25% de l'enveloppe globale.**

Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets **concourant à la transition écologique** est accru pour la dotation de soutien à l'investissement local (de 25 % à 30 %) et introduit pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), avec des objectifs respectifs de 20 % et 25 %.

2.7.3 Des enveloppes maintenues à un niveau historiquement élevé pour les quatre principales dotations d'investissement

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

Récapitulatif des enveloppes :

PLF 2024	
DSIL	570 M€ + 111M€ de DSIL exceptionnelle
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

Les conditions d'éligibilité aux différentes dotations :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<i>Éligibilité</i>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<i>Objet</i>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
<i>Attribution</i>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

2.7.4 Autres concours financiers de l'État à destination des collectivités locales

Les collectivités bénéficient d'une **hausse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, soit +364 M€ par rapport à 2023, ainsi que **l'extension du périmètre d'éligibilité aux aménagements de terrain**, dont le coût est estimé à 250 M€ par an en année pleine.

S'agissant de la **politique d'aménagement** du territoire, le PLF 2024 prévoit des moyens complémentaires pour le **plan France ruralités (69,5 M€)**, ainsi que pour les **espaces France services (55,7 M€)**.

La poursuite, et de la montée en puissance, du **nouveau programme national de renouvellement urbain est assuré avec une enveloppe de 50 M€**, pour la transformation de plus de 450 quartiers prioritaires de la ville.

2.7.5 Article 58 : Modalité de répartition de la dotation pour les titres sécurisés

Le montant de la **dotation est fixé 100 M€** (contre 52,4 M€ en 2023). Les critères de répartition prendront notamment en compte le **nombre de demandes enregistrées dans chaque commune**. Les modalités de répartition seront précisées par voie réglementaire.

2.7.6 Article 59 : Réforme de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

La DPEL accompagne les communes dans la prise en charge de **dépenses rendues obligatoires** par les dispositions législatives relatives aux mandats locaux (autorisations d'absence, frais de formation, revalorisations des indemnités). Son emploi par les communes est libre.

Les modalités d'attribution sont revues, notamment avec **l'extension de la part «protection fonctionnelle» à l'ensemble des communes de -10 000 habitants, financée par un abondement de la DPEL de 0,4 M€**.

II. RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2023

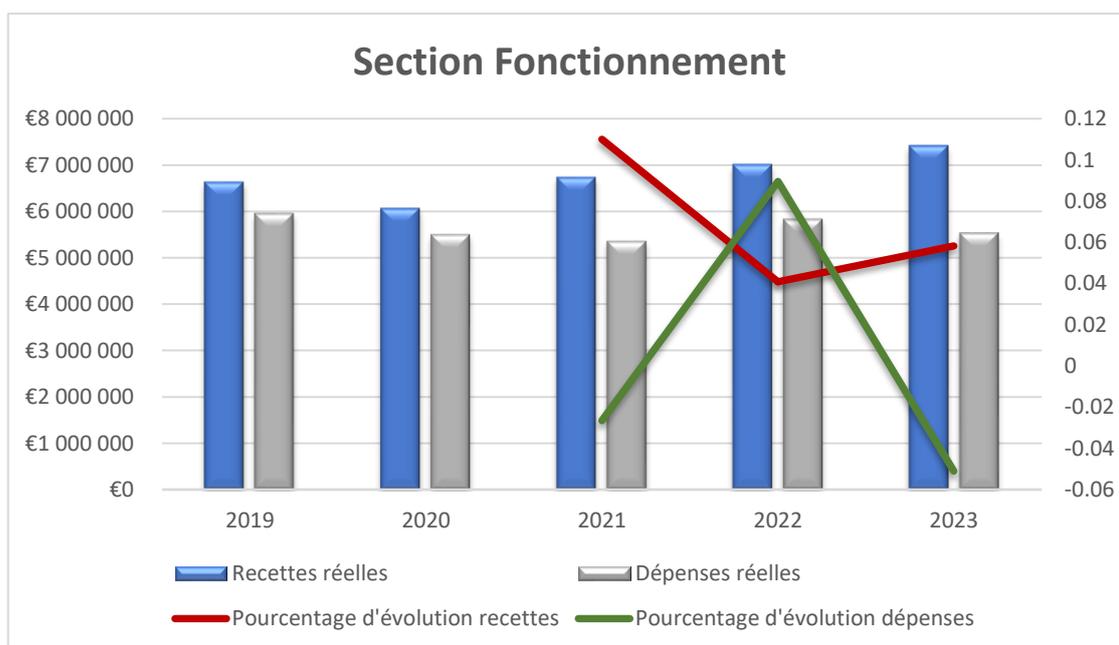
En 2023, la ville de Briare, comme en 2022, a réussi à faire face à l'inflation en engageant une politique d'extinction de l'éclairage public nocturne et a su maîtriser les hausses des coûts des matières premières. Il est également à noter la hausse du point d'indice des agents territoriaux qui s'est répercutée sur la masse salariale.

Les résultats 2023 ne sont pas encore définitifs au moment de la rédaction du rapport.

Cependant on peut déjà estimer que la commune devrait réaliser un volume global de dépenses de 5 824 226 € décomposées ainsi :

➤ Section de Fonctionnement (situation au 31/12/2023)

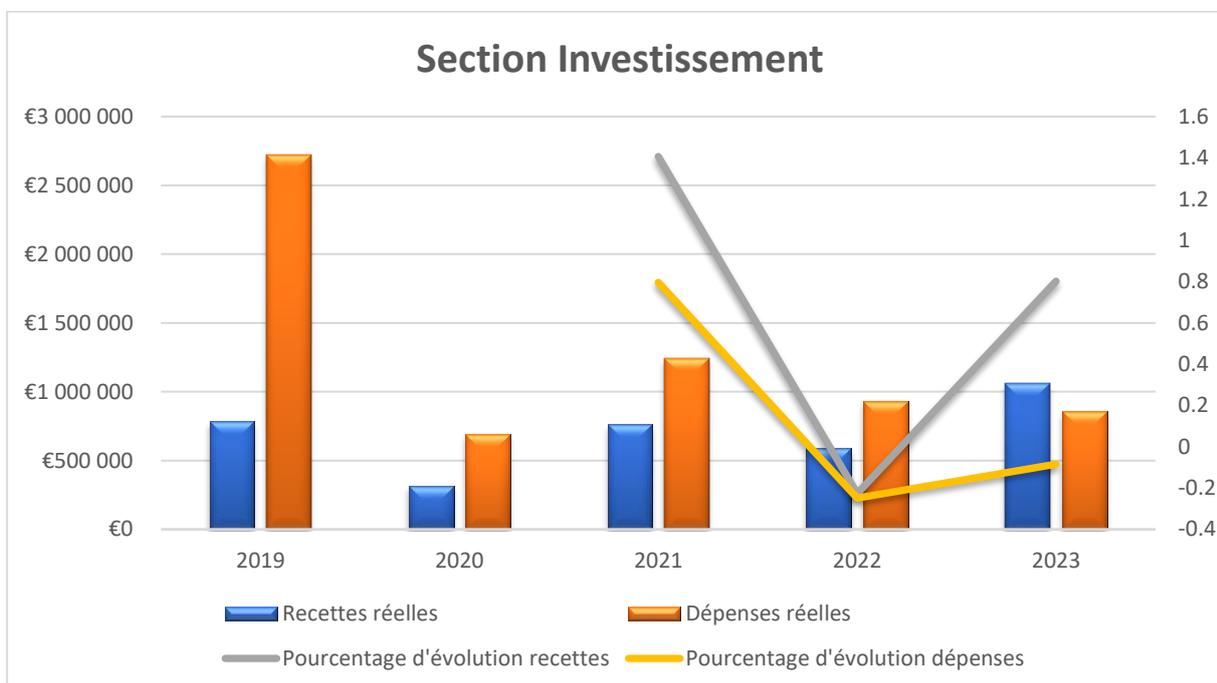
- ▶ Dépenses : 5 824 226 € (CA 2022 : 6 249 402 €)
- ▶ Recettes : 7 481 545 € (CA 2022 : 7 026 63 €)



➤ Section d'Investissement (situation au 31/12/2023) – hors restes à réaliser

- ▶ Dépenses : 918 500 € (CA 2022 : 933 215€)
- ▶ Recettes : 1 348 952 € (CA 2022 : 589 201€)

Section Investissement



Les résultats 2023 cumulés aux résultats antérieurs, toutes sections confondues, seront de 4 059 903 €.

Le résultat définitif de fonctionnement fin 2023 est estimé à 3 741 473 € et contribuera aux financements programmés (récurrents et nouveaux) pour la fin de la mandature.

Après intégration des restes à réaliser, il est envisagé d'inscrire au budget 2024, un excédent d'investissement de 318 430 €, un besoin de financement à l'article 1068 pour 277 849 € et un excédent reporté de fonctionnement de 3 463 624 €.

1. Les grands équilibres

L'épargne

L'épargne	2019	2020	2021	2022	2023 estimé
Recettes réelles	6 630 131 €	6 075 014 €	6 586 783 €	7 010 392 €	7 418 251 €
Dépenses réelles	5 955 031 €	5 501 225 €	5 355 330 €	5 827 155 €	5 537 225 €
Epargne brute²	675 100	573 789	1 231 453	1 183 238	1 881 026
Taux d'épargne brute³	10.18%	9.45%	18.70%	16.88%	25.36%
Annuité en capital de la dette	130 391 €	164 655 €	167 882 €	108 333 €	108 333 €
Epargne nette⁴	544 709 €	409 134 €	1 063 571 €	1 074 905 €	1 772 693 €
Taux épargne nette⁵	8.22%	6.73%	16.15%	15.33%	23.90%

² Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

³ Taux épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

⁴ Epargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette

⁵ taux d'épargne nette = épargne nette / recettes réelles de fonctionnement

La capacité d'épargne brute (dénommée CAF) représente l'excédent de fonctionnement réel diminué des dépenses réelles (hors écritures d'ordre). Elle sert à financer en partie les dépenses d'investissement.

Au 31 décembre 2023 (les comptes 2023 n'étant pas encore arrêtés à la date de réalisation du rapport, les chiffres annoncés ne sont pas stabilisés) le résultat de l'exercice en fonctionnement devrait atteindre environ 1 657 319 €. Par cumul avec le résultat antérieur reporté, le résultat définitif 2023 s'établira à environ 3 741 473 € (contre 2 776 455.88 € en 2022). Cet excédent servira au financement du plan pluriannuel d'investissement programmé sur la période 2020-2026. La part d'autofinancement, qui

interviendra dans la réalisation des projets à venir, dépendra du niveau des subventions qui seront accordées par nos partenaires.

En complément des données agrégées 2023 de l'épargne brute, il convient de noter la hausse de l'épargne nette estimée à 1 772 693 €. Cette augmentation est due notamment à la maîtrise des hausses des prix face à l'inflation.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)

Pour l'exercice 2023, le niveau de dépenses en investissement s'établit à plus de 855 K€ contre un niveau de dépenses en 2022 d'environ 809 K€.

Parmi les principales opérations réalisées on citera :

- La rénovation de l'éclairage public : 76 326 €
- Modification et extension du système de vidéoprotection : 61 458 €
- L'acquisition de matériels divers : 34 569 €
- Remplacement de la chaudière du gymnase : 36 835 €
- Travaux dans les bâtiments : 45 528 €
- Projet groupe scolaire : 180 410 €
- L'acquisition de logiciel : 21 634 €
- Réhabilitation énergétique de la Mairie : 85 409 €
- Acquisition de mobilier urbain 1^{ère} année : 58 908€
- L'opération façade : 14 668 €

Le plan d'investissement 2023 comprend des investissements récurrents relevant de l'entretien courant de son patrimoine "bâti" et de sa voirie, ainsi que des dépenses liées au fonctionnement des services (renouvellement / acquisition de matériels et du parc informatique). Le renouvellement de ces équipements est nécessaire car il permet aux équipes techniques de disposer de matériels performants et efficaces à la réalisation des chantiers programmés.

Les restes à réaliser qui seront reportés sur 2024 se chiffrent à 596 279 € en dépenses (en annexe1 du rapport, le tableau synthétique des opérations 2023 d'investissement intégrant les restes à réaliser).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)

	2019	2020	2021	2022	2023 estimé
Dépenses d'équipement	2 586 916 €	526 331 €	905 646 €	808 880 €	855 206 €

En annexe1 du rapport, le tableau synthétique des opérations 2023 d'investissement intégrant les restes à réaliser

2. La dette

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours dette au 1er Janvier	869 141 €	1 238 788 €	1 074 133 €	906 250 €	797 917 €
Annuité en capital	130 353 €	164 655 €	167 882 €	108 333 €	108 333 €
Remboursement anticipé					
Appel d'emprunts					
Transfert CCLCP & Régul					
Dette au 31 décembre	1 238 788 €	1 074 133 €	906 251 €	797 917 €	689 584 €
Montants des intérêts de la dette	18 349 €	16 935 €	12 639 €	8 178 €	7 129 €
Taux d'endettement	18.68%	17.68%	13.76%	11.38%	9.28%
capacité de désendettement	1.83	1.87	0.74	0.67	0.39

L'encours de la dette s'élève désormais à 689 584 € au 31 décembre 2023.

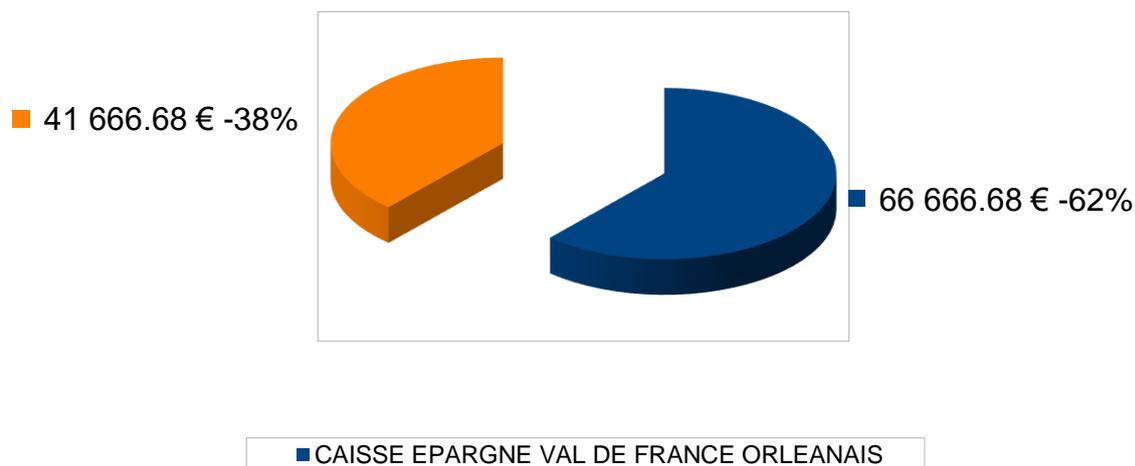
Le ratio de désendettement communal est très faible sachant que le seuil de vigilance national est à 10.

L'emprunt de 800 000€ fait auprès de la Caisse d'Epargne en septembre 2017 a été conclu sur 12 ans au titre de réserves foncières.

L'emprunt de 500 000€ fait auprès de la Banque Postale en décembre 2019 a été conclu sur 12 ans au titre des travaux de réhabilitation énergétique du Centre Socio Culturel et de l'école du Centre.

La structure de l'encours de la dette par prêteurs au 31/12/2023

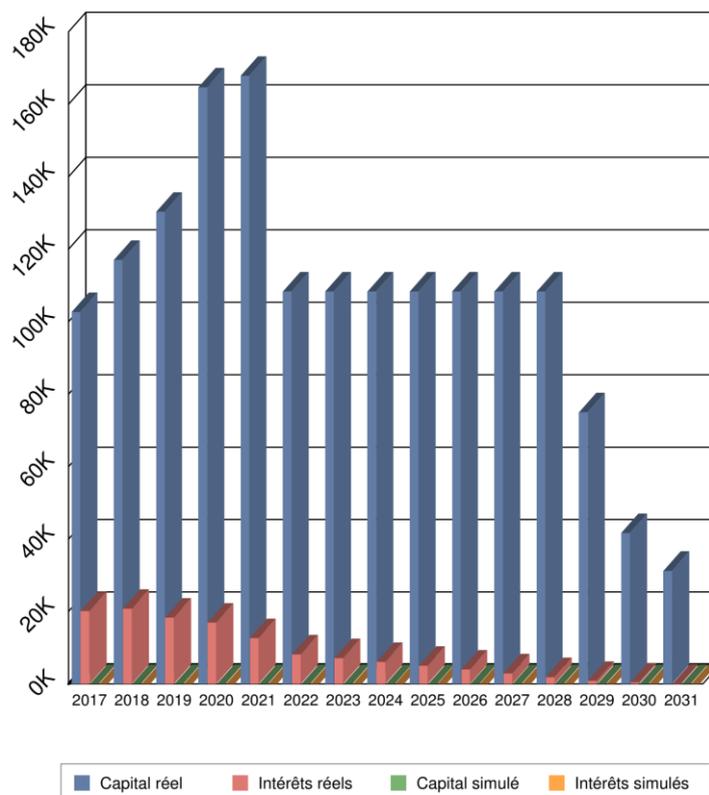
Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2023



Caisse d'Epargne :	66 666.68€	61.54%
La Banque Postale :	41 666.68€	38.46%
TOTAL :	108 333.26€	100%

Le tableau d'extinction de la dette au 31/12/2023

Diagramme de remboursement



3. Les recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023 estimé
Chapitre 70 (produits des services)	254 467 €	142 583 €	170 656 €	174 012 €	244 852 €
Chapitre 73 (impôts & taxes)	4 280 700 €	4 296 651 €	4 593 404 €	4 718 540 €	5 090 093 €
Chapitre 74 (dotations/participations)	1 538 038 €	1 450 000 €	1 631 450 €	1 631 434 €	1 859 141 €

La clôture de l'exercice 2023 sera effective à la fin de la journée complémentaire (exercice comptable 2023 qui se termine au 31 janvier 2024). Les éléments présentés dans la colonne 2023 sont une projection des données financières intégrant les liquidations à la date du 31 décembre 2023. A la date d'écriture du rapport des orientations budgétaires, le montant des recettes du compte administratif 2023 n'est pas définitivement stabilisé.

Le produit des services

Le chapitre "70" – produits des services, regroupe les recettes issues des services publics facturés aux usagers (ex : restauration scolaire, école de musique, redevance d'occupation des équipements sportifs, concessions du cimetière ...). Il comprend également les remboursements de personnel, effectués par la CCBLP, pour les agents du service en commun.

Ce chapitre serait en hausse (+40.71%) par rapport à 2022 (+70 840€). Cette hausse provient essentiellement des remboursements de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye relatifs aux chargés de mission de Petite Ville de Demain et à l'électricité des zones d'activités.

La fiscalité

Le chapitre "73" est en hausse par rapport à 2022, essentiellement due à la hausse des bases fiscales.

A cela, il convient d'ajouter le produit lié aux versements de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité dont le produit de collecte globale devrait être en augmentation (+49 582€) et s'établir à un peu plus de 185 324 €. La taxe additionnelle aux droits de mutation aurait fortement diminué cette année (- 69 630€) en atteignant le montant de 119 510€ contre 189 139€ en 2022.

Il faut également noter que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales apparaît désormais dans les recettes de fonctionnement avec un montant de 71 296€ alors que les années précédentes, seul le reste à charges pour la commune apparaissait dans les dépenses de fonctionnement.

Tableau synthétique d'évolution de la fiscalité des ménages

la fiscalité des ménages		2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 2022/2021
Taxe d'Habitation	Base	5 773 643	5 833 036	5 823 735		709 747	1 154 414	62.65%
	Taux	14.73%	14.73%	14.73%		14.73%	14.73%	0.00%
	Produit	850 458 €	859 206 €	857 836 €	103 759 €	104 546 €	170 045 €	62.65%
Taxe Foncier Bâti	Base	7 147 915	7 496 720	7 490 768	6 536 982	6 733 292	7 303 464	8.47%
	Taux	17.60%	17.60%	17.60%	42.76%	42.76%	42.76%	0.00%
	Produit	1 258 033 €	1 319 423 €	1 318 375 €	2 337 974 €	2 405 089 €	2 609 693 €	8.51%
Taxe Foncier Non Bâti	Base	98 749	101 079	103 123	106 378	108 340	121 855	12.47%
	Taux	36.19%	36.19%	36.19%	42.79%	42.79%	42.79%	0.00%
	Produit	35 737 €	36 580 €	37 320 €	45 519 €	46 359 €	52 142 €	12.47%
TOTAL PRODUIT		2 144 228 €	2 215 209 €	2 213 531 €	2 487 252 €	2 555 994 €	2 831 880 €	11%

Les dotations et concours de l'Etat

Le chapitre "74", déduction faite de la part FCTVA perçue dans le cadre des opérations de rénovation des bâtiments publics et de la voirie, est en forte diminution (-22 299€) par rapport à 2022. En cumul les dotations perçues de l'Etat (DGF et DSR) augmentent en volume d'environ + 99 665€ entre 2022 et 2023. Pour rappel, le détail des contributions de la ville au redressement des finances publiques (baisse de DGF sur la période 2012 – 2023) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	1 559 929 €	1 523 338 €	1 444 511 €	1 291 042 €	1 127 160 €	689 688 €	645 434 €	604 143 €	566 249 €	543 673 €	514 285 €	557 052 €
Evolution		-2.35%	-5.17%	-10.62%	-12.69%	-38.81%	-6.42%	-6.40%	-6.27%	-3.99%	-5.41%	8.32%
Evolution sur la période 2012/ 2023												-1 002 877 €
												-64.29%

En 2023, la ville a perdu 64% de sa DGF depuis 2012.

Cela représente en volume **une perte sur la période 2012/2023 de 6 649 767 € de recettes** soit 554 147€ annuel.

Nous constatons néanmoins une légère hausse de 42 767€ pour 2023.

Autres dotations DSR

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 estimé
Dotation Solidarite Rurale (DSR)	243 665 €	274 712 €	262 995 €	283 365 €	328 710 €	385 608 €
Evolution		12.74%	-4.27%	7.75%	16.00%	17.31%
Evolution sur la période 2018/ 2023						141 943 €
						58.25%

4. Les dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 estimé
Chapitre 011	1 846 329 €	1 928 370 €	1 592 107 €	1 512 660 €	1 762 294 €	1 547 212 €
(Charges à caractère général)		4.44%	-17.44%	-4.99%	16.50%	-12.20%
Chapitre 012	3 329 168 €	3 434 915 €	3 281 040 €	3 316 982 €	3 513 781 €	3 461 932 €
(Charges de personnel)		3.18%	-4.48%	1.10%	5.93%	-1.48%
Chapitres 65-67	689 001 €	463 432 €	489 696 €	402 030 €	430 830 €	422 038 €
(Autres charges de gestion courante)		-32.74%	5.67%	-17.90%	7.16%	-2.04%
Chapitre 66	22 933 €	18 349 €	16 935 €	9 484 €	8 150 €	7 101 €
(Intérêts de la dette)		-19.99%	-7.71%	-44.00%	-14.06%	-12.87%
Total	5 887 430 €	5 845 066 €	5 379 778 €	5 241 156 €	5 715 055 €	5 438 283 €

Le suivi des charges à caractère général

Les charges à caractère général permettent, en premier lieu, d'assurer le fonctionnement ordinaire de l'ensemble des services municipaux et l'entretien normal du patrimoine communal. Elles permettent, également, d'organiser des évènements propres à conforter l'image de la ville, développer son animation et accroître son attractivité.

A la fin de la journée complémentaire et après rattachement des charges à l'exercice, il sera constaté une diminution de ces dépenses de -12.20 % ce qui représente en volume une diminution de -215 081 € sur une dépense globale de 1 547 212 €. Cette diminution s'explique entre autres par la politique d'extinction de l'éclairage public nocturne et la maîtrise des dépenses. En revanche, certaines commandes ou chantiers de fonctionnement n'ont pas pu être réalisés sur 2023 donc les charges seront reportées sur le budget 2024 ce qui représente un montant global de 120 000€.

Le suivi des charges du personnel

La réalisation 2023 serait arrêtée à 3 461 932 €, soit une évolution négative par rapport à 2022, essentiellement due aux départs en retraite non remplacés et la diminution d'embauches de contractuels (gardes à cheval et emplois d'été). Le budget prévisionnel 2024 de ce chapitre devra être maintenu au même montant de 2023 compte tenu des incertitudes sur la revalorisation de certaines catégories. A ce jour, nous n'avons pas les informations nécessaires pour estimer l'impact du chapitre.

Les atténuations de produits

Le montant du FPIC (péréquation horizontale) prélevé en 2023 doit s'établir à 97 739 € contre 112 100 € prélevé en 2022 soit une diminution de près de -12.81 %, ce qui représente en volume une diminution de 14 361 €.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FPIC	70 322 €	111 958 €	124 433 €	113 475 €	112 100 €	97 739 €

Les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante devraient être en hausse par rapport à 2022 notamment en raison du passage à la nomenclature comptable M57 qui transfère certains comptes du chapitre des « dépenses exceptionnelles » vers le chapitre « autres charges de gestion courante », la hausse des subventions accordées aux associations ainsi que la hausse des dépenses obligatoires comme la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Anne.

Les intérêts de la dette

En 2023 les charges d'intérêts de la dette ont baissé d'environ 13 %, ce qui représente une économie de 1 049 € sur les charges de fonctionnement par rapport aux crédits consommés 2022.

L'évolution de la dette

La capacité de désendettement de la ville de BRIARE passe à 0.37 contre 0.67 en 2022 (ratio appelé aussi ratio "Klopfer" - Encours de dette / Epargne brute, correspond au nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son résultat brut de fonctionnement). Ce ratio, très important, se maintient à un excellent niveau sachant que 10 est la zone rouge.

Pour rappel : ce ratio demeure très volatil car il dépend de l'évolution de l'autofinancement.

III. PROSPECTIVE POUR 2024

1. Le cadrage budgétaire

Face au contexte international et national, la situation des collectivités territoriales reste tendue et nombreuses sont celles qui sont en grandes difficultés à l'heure de faire face à l'envolée des prix de l'énergie, à l'inflation ou aux augmentations successives et nécessaires de la rémunération des agents publics. La ville de Briare, comme l'ensemble des collectivités, doit faire face à ces contraintes. Et si certaines collectivités revoient leur plan d'investissement à la baisse (ex : Gien) d'autres sont parfois amenées à réduire le service rendu au public.

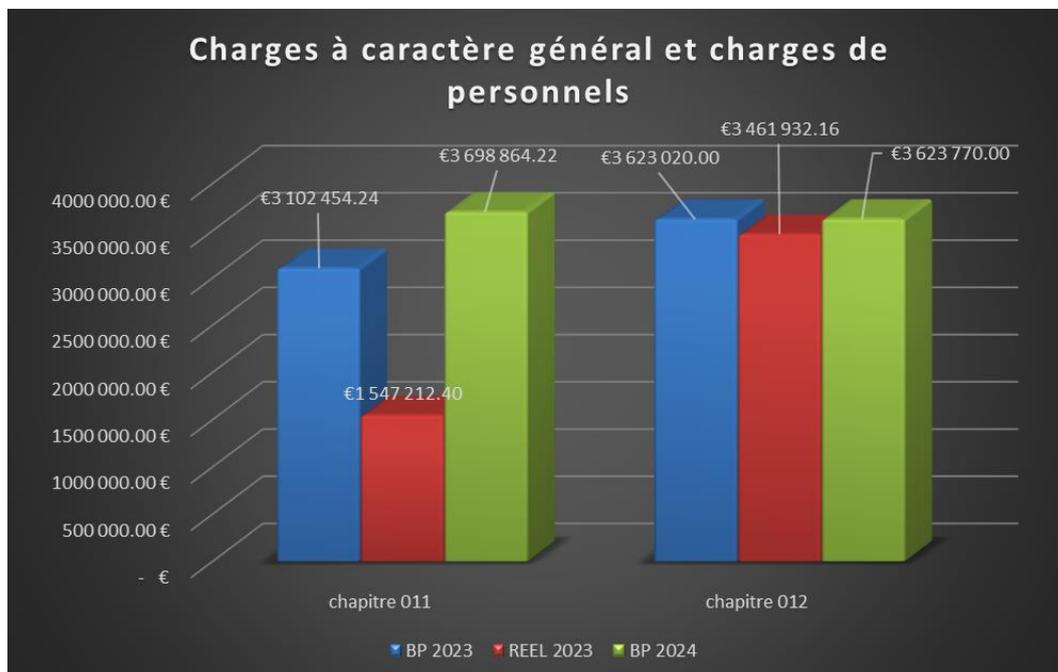
A Briare, une gestion stricte et rigoureuse du budget est menée depuis de nombreuses années, ce qui a contribué en partie à atténuer voir à absorber ces évolutions substantielles de dépenses, tout en maintenant un haut niveau de service au public et en accélérant le programme d'investissement.

La maîtrise du budget de fonctionnement dans un contexte financier dégradé est essentielle pour mettre en œuvre le projet de mandat. En parallèle, l'effort portant sur les économies d'énergie et sur l'impact carbone de la collectivité doit se poursuivre (rénovation énergétique des bâtiments publics, « verdissement » du parc de véhicules lors de son renouvellement, réflexions sur la gestion de l'eau, ...). Ainsi, pour son budget 2024, la ville de Briare poursuit les orientations suivantes :

- ⇒ Maintenir la hausse des dépenses de fonctionnement à un niveau soutenable en tenant compte de perspectives d'inflation et des ambitions du projet de mandature.
- ⇒ Après la phase d'études, engager le programme d'investissement pour redynamiser et développer la Ville en l'adaptant aux évolutions sociétales, économiques, climatiques et énergétiques
- ⇒ Financer les investissements structurants en partie par l'emprunt (en complément des subventions d'équipements) tout en conservant des perspectives de dette soutenable à long terme.
- ⇒ Maintenir une politique fiscale sans augmentation des taux d'imposition locaux et optimiser les recettes
- ⇒ Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des Briarois.

En conclusion, les enveloppes allouées au budget 2024 seront une traduction du Plan Pluriannuel d'Investissement présenté lors du débat des orientations budgétaires et seront susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des besoins et du niveau de subventions accordées par nos différents partenaires financiers (Etat, Région Centre-Val de Loire, Département du Loiret, ...).

Une prévision des charges à caractère général maîtrisée bien qu'incertaine dans le contexte économique actuel :



Les charges de personnel 2024 :

Les dépenses prévisionnelles de personnel qui représentent 46 % des dépenses réelles de fonctionnement, sont programmées à hauteur de 3 623 770 € au BP 2024 contre 3 623 M € au BP 2023.

Ce maintien s'explique principalement par :

- Les mesures gouvernementales : une revalorisation de 5 points d'indice majoré à tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Des évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse technicité).
- Un ajustement des services en lien avec les départs d'agents (départ à la retraite, mutation, disponibilité ...).

Le cadrage budgétaire par secteur

Enfance – Jeunesse

Création d'une nouvelle école (en remplacement des 3 écoles existantes) intégrant une cuisine centrale et un restaurant scolaire

Une étude en 2022 a déjà montré la nécessité de ce projet, et en a défini les besoins et les contours. L'année 2023 s'est consacrée à la réalisation d'études complémentaires, d'un concours d'architectes pour la réalisation d'une esquisse, d'un budget prévisionnel et d'une planification opérationnelle.

L'année 2024 finalisera les négociations avec le maître d'ouvrage pour la conception du groupe, précisera les plans et les besoins en financement du projet et verra le dépôt d'un permis de construire et le lancement des marchés. Sur 2024, une demande de subvention a été déposée au Département du Loiret portant sur le financement de ces prestations intellectuelles. Aucun recours à l'emprunt ne sera nécessaire en 2024 pour finaliser ces études et lancer la consultation des entreprises. La capacité d'emprunt reste ainsi forte pour les travaux qui pourraient débuter en 2025.

Installation d'un city Park

Un city stade ainsi qu'un ensemble de jeux ludiques et sportifs seront prochainement installés derrière la salle Jean Jaurès. Le terrain initialement prévu Avenue Bapterosses étant dans un périmètre ABF (buste de Frédéric Bapterosses dans le square éponyme), il allonge les délais d'installation, alors que le city parc est prêt à être monté. Cette installation rue de l'industrie a plusieurs avantages, comme la proximité de quartiers d'habitations familiaux, l'absence de riverains, et la proximité d'une salle des fêtes pour l'organisation d'animations tournées vers les jeunes.

Vie quotidienne, culturelle, sportive et associative

Vie associative

La richesse associative de Briare se définit par le nombre d'adhérents et bénévoles qui s'impliquent, ainsi que par le nombre de manifestations qu'ils organisent, ouvertes aux membres, mais aussi et surtout ouvertes à tous les habitants et au-delà. Ils participent ainsi à l'attractivité de Briare, ce qui en fait, concrètement, une ville centre pour le territoire.

Le soutien apporté par la ville aux associations est multiple et ne se contente pas d'un appui financier sous forme de subventions. En 2023, les services de la ville ont participé à cette vie associative par de l'installation de matériel (barnums, barrières, scènes...) ou des travaux pour un coût valorisé de près de 60 000€, ainsi que la mise à disposition de salles municipales.

Les subventions versées en 2024 se monteront à 108 000 € et participeront au fonctionnement et aux investissements des associations sportives, culturelles, caritatives, et aux coopératives scolaires.

Vie culturelle

Briare est riche d'acteurs culturels locaux de premier plan. La priorité de la ville est de continuer à leur donner les moyens de réaliser leurs projets, à destination du public briarais mais aussi Loirétain, au travers des subventions accordées, ainsi que de la mise à disposition des bâtiments et des agents municipaux. Les associations à caractère culturel recevront en 2024 un montant total de subventions de 79 250€ incluant 20 000€ au CSC. Afin de diversifier la vie culturelle, une partie de la programmation est confiée à une société de production du territoire intercommunal, pour l'organisation de spectacles de renommée nationale, sans surcoût financier.

Un projet de micro-folie reste en cours de réflexion en partenariat avec la CCBLP. Il s'agit d'implanter au Château de Trousse-Barrière des équipements numériques tels qu'un musée virtuel (connecté en réseau avec 8 musées nationaux) et un ensemble d'autres outils (casques à réalité virtuelle, tablettes ...) à des fins pédagogiques pour des publics divers (scolaires et particuliers). L'installation de la fibre au château est en cours d'études et devrait être réalisée en 2024.

En conclusion sur tout l'aspect animation et vie de la commune, les enveloppes budgétaires remaniées depuis le début du mandat, en confortant les propositions culturelles locales, ont montré leur efficacité au vu de l'augmentation progressive de la fréquentation des spectacles et animations briarais.

Vie des commerces et des entreprises

Les premiers succès des forums de l'emploi ont conduit à deux nouvelles éditions en 2023 en partenariat avec pôle emploi. Ils permettent la rencontre entre chercheurs d'emploi et entreprises du territoire.

Le dispositif « petite ville de demain » nous permet de monter une opération « mon centre-bourg a un incroyable talent » qui aura lieu en avril prochain. Il permettra à des porteurs de projets d'être accompagnés sur un week-end par des entrepreneurs, commerçants et bénévoles locaux, qui guideront le porteur de projet dans sa réflexion, au sein d'un commerce vacant.

Aménagement urbain – Patrimoine Bâti

Bâtiments municipaux

- La mairie de Briare est située dans l'ancien Château des Seigneurs du Canal, largement remanié au XVIIIe siècle pour lui donner son architecture actuelle. Ce bâtiment est aujourd'hui vétuste et très énergivore.

Dans le contexte de crise environnementale et énergétique couplée à une flambée de l'inflation, il est urgent d'opérer une rénovation énergétique de ce bâtiment. D'autant plus que son utilisation est soutenue. La mairie reçoit un large public au quotidien dans de mauvaises conditions.

La rénovation énergétique de la mairie a obtenu des subventions approchant 80%.

Les travaux de rénovation énergétique qui débiteront au printemps 2024 consistent principalement à :

- ⇒ Remplacer les menuiseries extérieures bois en simple vitrage
- ⇒ Remplacer les chaufferies existantes (gaz) par une pompe à chaleur avec géothermie
- ⇒ Installer des éclairages LED's économes en lieu et place des ampoules existantes.

Les marchés ont été notifiés après négociation avec les entreprises. Le budget alloué à cette opération est en hausse par rapport aux premières offres reçues en raison du traitement des déchets amiantés.

- Le Centre Médico-Social a fait l'objet de nombreux aménagements en 2023 avec la création de cabinets médicaux et l'installation d'une podologue. Le recherche de médecins reste active avec la contractualisation avec une agence de recrutement pour rechercher des médecins européens, ainsi que le soutien apporté à d'autres médecins déjà installés en France, mais dont la régularisation pour travailler en libéral nécessite des délais administratifs.
- Le logement du stade a été réaménagé et meublés dans le but de permettre l'accueil d'apprentis,

de stagiaires et de salariés nouvellement embauchés sur Briare, en colocation.

Urbanisme et Foncier

- Le lotissement municipal route d'Ouzouer est construit dans sa presque totalité, avec un dernier terrain en vente.
- Un lotissement a vu le jour avec Logem Loiret route de Bois Curé, pour 10 pavillons familiaux entourés de lots à construire.
- D'autres lotissements sont en projets comme la route d'Arrabloy pour 10 logements familiaux également, ainsi qu'un lotissement « Ages et vie » route de bois curé pour l'accueil de personnes âgées en perte d'autonomie.

Ces projets sont la preuve de l'intérêt des promoteurs et bailleurs pour la commune de Briare qui offre l'ensemble des services nécessaires à ces habitants. L'attractivité de Briare est renforcée par le label « petite ville de demain », qui met en avant les villes centres des territoires ruraux.

- La commune de Briare a confié le cas de la friche France Cadran à l'EPFLI (établissement public foncier local), qui se substitue à la commune pour les études de terrain et les négociations avec les propriétaires pour un éventuel achat. Les études ont confirmé les restes de pollution des gaz du sol, interdisant toute construction sur certaines parties du terrain, mais nécessitant cependant un minimum de dépollution avant tout achat par la commune.
- De nombreux projets photovoltaïques sont toujours à l'étude sur le territoire communal. L'un d'entre eux est situé sur une friche non agricole, propriété de la ville, à proximité de l'aérodrome. Le permis de construire a été déposé. La loi sur l'accélération de la production d'électricité par les énergies renouvelables a permis de définir 4 zones de la commune sur lesquelles la production est compatible avec l'environnement et les contraintes visuelles. Ces projets restent à l'état d'études, même si ces dernières sont déjà bien avancées.

Espaces publics – cadre de vie - tourisme

Briare est une ville touristique, dont le cadre doit profiter à la population comme aux visiteurs. C'est pourquoi une part importante des services de la ville et du budget est consacrée à son entretien, son fleurissement, sa propreté.

- *La rénovation de l'Eglise* : la ville lancera le 31 mai prochain une large souscription publique, avec la fondation du patrimoine, pour récolter les fonds manquants. A ce stade le plan de financement prévoit des attributions de subventions de la DRAC et du Département du Loiret à hauteur environ de 50% du coût HT de l'opération. La première tranche des travaux sera engagée à l'issue du résultat de cette phase de collecte de fonds privés et du reste à charge.
- *Le label 4 fleurs* : En 2024, la ville recevra le jury du CNVVF, comité d'évaluation du label 4 fleurs des villes et villages fleuris, qui n'évalue pas que l'aspect esthétique de la commune, mais aussi et surtout l'aspect environnemental comme les démarches de protection de la biodiversité et des ressources, pour ce concours. L'année 2023 a été marquée par une sécheresse très importantes en début de saison, obligeant le service espace vert à renoncer à une partie du fleurissement, qu'il n'aurait pas pu arroser. Les agents se sont donc réorientés vers des parterres à dominance minérale, limitant le fleurissement, mais sans négliger l'aspect esthétique. Cette orientation sera maintenue en 2024, pour répondre aux critères environnementaux du CNVVF.
- *La construction de toilettes publiques* sur le champ de foire interviendra début 2024. Automatiques, elles apporteront le confort sur cette zone de Briare très utilisée, notamment en été, sans coût de fonctionnement supplémentaire. Les anciennes toilettes, obsolètes, vétustes, et régulièrement vandalisées, situées à côté de l'église, seront détruites.
- *Le mobilier urbain* sera installé début 2024. Il tient compte de l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Il comprend des bancs, dont certains adaptés aux seniors et aux personnes à mobilité réduite, des bacs à fleurs et des corbeilles. Ces équipements sont en partie financés par le dispositif « ville amie des aînés » que Briare a rejoint en 2022.

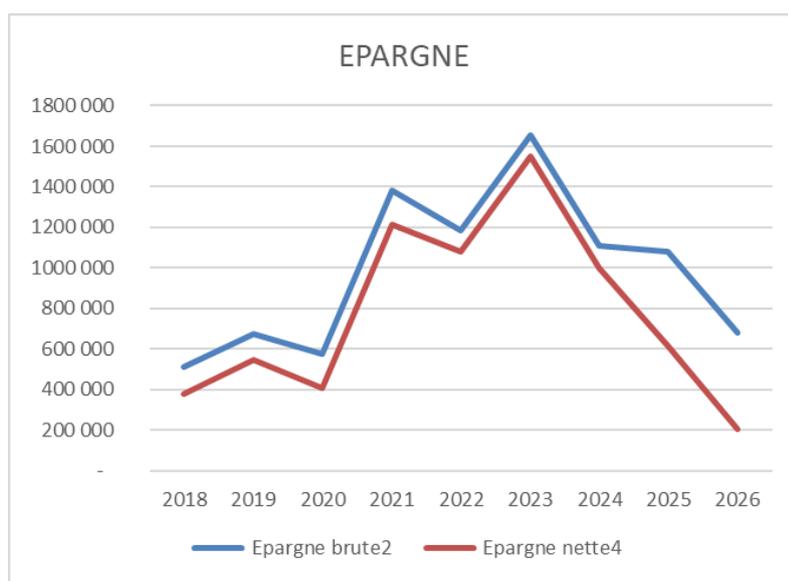
Eléments prospectifs pour les années à venir

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles	6 501 558 €	6 630 131 €	6 075 014 €	6 735 202 €	7 013 605 €	7 481 545 €	6 964 481 €	7 004 649 €	7 044 920 €
Dépenses réelles	5 990 267 €	5 955 031 €	5 501 225 €	5 355 330 €	5 827 152 €	5 824 225 €	5 857 948 €	5 923 674 €	6 362 436 €
Epargne brute ²	511 290	675 100	573 789	1 379 872	1 186 453	1 657 320	1 106 533	1 080 975	682 484
Taux d'épargne brute ³	7.86%	10.18%	9.45%	20.49%	16.92%	22.15%	15.89%	15.43%	9.69%
Annuité en capital de la dette	133 716 €	130 353 €	164 655 €	167 882 €	108 333 €	108 333 €	108 333 €	466 771 €	481 108 €
Epargne nette ⁴	377 574 €	544 747 €	409 134 €	1 211 990 €	1 078 120 €	1 548 987 €	998 200 €	614 204 €	201 376 €
Taux épargne nette ⁵	5.81%	8.22%	6.73%	17.99%	15.37%	20.70%	14.33%	8.77%	2.86%

La prospective des dépenses 2024 est un budget prévisionnel qui par rapport au BP 2023 serait augmentée de 1 535 650€.

Le chapitre 011 serait diminué de 8.7% par rapport au BP 2023.

Le chapitre 012 serait maintenu par rapport au BP 2023 malgré l'attribution des 5 points d'indice majoré.



2. Les masses financières 2024

	2024
Recettes réelles de fonctionnement	6 964 481 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 857 948 €
Epargne brute	1 106 533 €
Taux d'épargne brute	15.89%
Annuité en Capital de la dette	108 333 €
Capital restant au 31/12/N	797 917 €
Epargne nette	998 200 €
Taux d'épargne nette	14%

Le budget 2024 ainsi élaboré sera équilibré tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement. A noter l'évolution des ratios d'épargne à 14 % contre 20 % en 2023 (pour rappel : le niveau prudentiel de ratio d'épargne brute est de 10%).

Le budget 2024 sera élaboré avec prudence en tenant compte d'un contexte financier toujours incertain mais avec la volonté de réaliser les investissements promis.

Pour ce faire, il faut poursuivre et si possible amplifier les efforts d'économies et les bonnes pratiques dans tous les domaines, avec en ligne de mire, la réduction des dépenses non essentielles. Ces économies potentielles, qui pourraient être réalisées, sont le principal levier dont dispose la ville pour amortir les inévitables hausses des dépenses indirectes telles que les augmentations des fluides.

3. Les dépenses et recettes d'équipements

Les dépenses d'investissement 2024 sont, comme chaque année, composées de nouvelles opérations et d'opérations récurrentes (études, acquisitions et renouvellements de matériels et de travaux de bâtiments et de voirie).

Le Plan d'Investissement présenté en annexe donne une vision synthétique des opérations qui seront engagées en 2024 et des enveloppes budgétaires qui seront nécessaires à sa réalisation.

Le financement de la section d'investissement sera assuré en partie grâce aux ressources propres :

- Le virement du fonctionnement et les amortissements : 2 346 330€
- Le FCTVA : 100 000 €
- Les taxes et produits divers : 44 500 €
- Excédent : 318 430€
- Comblement du déficit : 277 848€

- S'ajouteront les subventions prévues pour diverses opérations à hauteur de 1 258 770€

Le besoin de financement sera couvert par ponction d'une partie de l'excédent reporté sans recours à l'emprunt sur 2024.

En annexe 2, le plan d'investissement 2024

IV. Conclusion :

En comparaison au budget de 2023, l'année 2024 est exceptionnelle dans le programme d'investissement pour le bien-être et le futur des Briarois et pour répondre aux enjeux du développement durable.

Pendant les premières années du mandat, qui ont connu d'abord une pandémie mondiale, puis une crise internationale, la ville a dû revoir ses priorités pour maîtriser les coûts de fonctionnement, notamment pour l'énergie et les matières premières, tout en maintenant un service public de qualité. Ces objectifs étant atteints, il fallait parallèlement dégager de l'excédent budgétaire pour permettre les investissements nécessaires. L'année 2024 verra donc la concrétisation de nombre d'entre eux, sans avoir recours à l'emprunt, maintenant la capacité d'emprunt à un niveau très élevé.

Cette capacité d'emprunt sera utilisée en 2025, avec le lancement de la construction du projet phare de la mandature, à savoir la création d'une nouvelle école équipée d'une cuisine centrale avec office de restauration.

Annexe1 : Tableau synthétique des opérations 2023 d'investissement intégrant les restes à réaliser

ANNEXE 1 - Ville de Briare - DOB 2024				
INVESTISSEMENT 2023 - Restes à réaliser Dépenses (report 2024)				
OPERATION	NATURE/OBJET	BUDGET VILLE	EMIS 2023	RAR 2024
2022-16	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE	87 356.40 €	16 200.00 €	71 156.40 €
2023-007580	ETUDE DE REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER CLOS DES BUCHETS	30 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
2023-0016	MISSION MAITRISE ŒUVRE RESTAURATION EGLISE TRANCHE FERME PHASE ETUDES	113 592.44 €	0.00 €	113 592.44 €
2023-08	ILLUMINATIONS DE NOEL	4 917.96 €	3 672.89 €	1 245.07 €
2023-04	REFRIGERATEUR ET FOUR POUR ECOLE GAIME	588.98 €	0.00 €	588.98 €
15492	REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE MAITRISE ŒUVRE	68 055.54 €	15 198.22 €	52 857.32 €
2023-05	REPRISES DE CONCESSIONS FUNERAIRES 2023	10 143.00 €	0.00 €	10 143.00 €
19550	MODIFICATION CABLE ECLAIRAGE PUBLIC SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION	69 082.56 €	49 806.43 €	19 276.13 €
2023-07	TRAVAUX DE POSE DE BORNES ESCAMOTABLES PLACE DU CHAMP DE FOIRE	14 592.00 €	-360.00 €	14 952.00 €
2023-13	TRAVAUX INSTALLATION SANITAIRE PUBLIC PLACE DU CHAMP DE FOIRE	105 000.00 €	0.00 €	105 000.00 €
2021-10	FOURNITURE ET LIVRAISON MOBILIER URBAIN	40 800.55 €	0.00 €	40 800.55 €
19546	CREATION CITY STADE SALLE JEAN JAURES	136 667.28 €	0.00 €	136 667.28 €
Total général programme investissement		680 796.71	84 517.54	596 279.17

Annexe2 : le plan d'investissement 2024

Opération (sans RAR)	2024
Programmes récurrents	
Opération façade	10 000 €
Logiciels divers	20 000 €
Véhicule(s)	30 000 €
Matériel Informatique	10 000 €
Matériel - MobilierPPI	119 500 €
Entretien Patrimoine Bâtiment	40 000 €
Voirie Communale	60 000 €
Renouvellement mobilier urbain	40 000 €
Reprise concession cimetière	12 000 €
Illuminations de Noël	5 000 €
Programmes réalisés et/ou en cours	
Construction groupe scolaire	1 000 000 €
Installation toilettes automatiques Champ de Foire	10 000 €
Travaux Ad'Hap	30 000 €
Rénovation thermique mairie	960 000 €
Nouveaux Programmes	
Réserve foncière	150 000 €
extension réseau électrique ENEDIS terrain rue de Bois Curé	28 000 €
Systèmes informations mairie (changement serveur)	25 000 €
Jeux pour city park Jean Jaurès	80 000 €
Mise en place télégestion de 8 chaufferies	99 000 €
Restauration de l'église	784 276 €
Aides à l'habitat OPAH RU	24 000€
Aides au ravalement de façades OPAH RU	21 000 €
Total dépenses programme	3 211 276 €
Total recettes programme	1 258 770 €
Coût annuel	1 952 506 €

V. Budgets Annexes Budget Eau

→ Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2016	117 000 €	110 509 €	
2017	80 000 €	89 269 €	-19.22%
2018	80 000 €	40 109 €	-55.07%
2019	70 000 €	76 955 €	91.86%
2020	70 000 €	71 920 €	-6.54%
2021	70 000 €	76 712 €	6.66%
2022	76 908 €	69 881 €	-8.90%
2023	76 918 €	75 016 €	7.35%

→ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2016	24 844 €	8 795 €	
2017	15 636 €	9 166 €	4.22%
2018	49 647 €	6 411 €	-30.06%
2019	23 229 €	6 712 €	4.70%
2020	22 184 €	11 946 €	77.98%
2021	241 210 €	5 747 €	-51.89%
2022	138 981 €	4 140 €	-27.96%
2023	142 500 €	11 451 €	176.59%

→ Evolution de la redevance d'eau aux abonnés

Année	Réalisations	Evolution
2016	110 509 €	
2017	89 269 €	-19.22%
2018	36 394 €	-59.23%
2019	76 955 €	111.45%
2020	71 920 €	-6.54%
2021	71 712 €	-0.29%
2022	64 881 €	-9.53%
2023	70 016 €	7.91%

→ Evolution de l'épargne en régie entre 2016 et 2023

L'épargne	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles	110 509 €	89 269 €	40 109 €	76 955 €	71 920 €	76 712 €	69 881 €	75 016 €
Dépenses réelles	8 795 €	9 166 €	6 411 €	6 712 €	11 946 €	5 747 €	4 140 €	11 451 €
Epargne brute²	101 714	80 103	33 698	70 243	59 974	70 965	65 741	63 565
Taux d'épargne brute³	92.04%	89.73%	84.02%	91.28%	83.39%	92.51%	94.08%	84.74%
Annuité en capital de la dette	27 313 €	28 292 €	29 305 €	30 556 €	14 617 €	15 180 €	0 €	0 €
Epargne nette⁴	74 401 €	51 811 €	4 393 €	39 687 €	45 357 €	55 785 €	65 741 €	63 565 €
Taux épargne nette⁵	67.33%	58.04%	10.95%	51.57%	63.07%	72.72%	94.08%	84.74%

² Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

³ Taux épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

⁴ Epargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette

⁵ taux d'épargne nette = épargne nette / recette réelles de fonctionnement

→ Dépenses d'investissement (tous chapitres de la section confondus)

Année	Prévisions	Réalisations	Evol (%) / N-1
2016	348 669 €	36 897 €	
2017	345 598 €	0 €	-100.00%
2018	375 742 €	0 €	
2019	377 503 €	0 €	
2020	433 242 €	0 €	
2021	250 000 €	748 €	
2022	445 375 €	0 €	
2023	507 608 €	0 €	

Rétrospective 2022 :

Section de Fonctionnement

→ Assistance technique pour le suivi de la DSP 3 450 € HT

L'autofinancement constaté fin 2023 et reporté sur le budget 2024 ne nécessite pas d'augmenter le prix du m3 d'eau.

Budget Lotissement (budget créé en 2019)

A la fin de l'année 2023, 10 parcelles sur 11 ont été vendues. L'emprunt de 300 000€ a été remboursé.

Dès la vente de la dernière parcelle, le budget Lotissement sera clôturée en 2024.

1 – Recettes réelles de fonctionnement				2 - Dépenses réelles de fonctionnement			
Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1	Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2019	0 €	0 €		2019	383 000 €	3 200 €	
2020	0 €	0 €		2020	379 810 €	10 970 €	242.81%
2021	361 069 €	226 627 €		2021	662 269 €	194 009 €	1668.54%
2022	135 000 €	68 516 €	-69.77%	2022	190 848 €	164 568 €	-15.17%
2023	76 000 €	31 542 €	-53.96%	2023	933 €	933 €	-99.43%

L'épargne					
L'épargne	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles	0 €	0 €	226 627 €	68 516 €	31 542 €
Dépenses réelles	3 200 €	10 970 €	194 009 €	164 568 €	933 €
Epargne brute²	- 3 200	- 10 970	32 618	- 96 052	30 610
Taux d'épargne brute³			14.39%	-140.19%	97.04%
Annuité en capital de la dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Epargne nette⁴	-3 200 €	-10 970 €	32 618 €	-96 052 €	30 610 €
Taux épargne nette⁵	#DIV/0!	#DIV/0!	14.39%	-140.19%	97.04%

² Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

³ Taux épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

⁴ Epargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette

⁵ taux d'épargne nette = épargne nette / recette réelles de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
Surface de vente en M2 (49,83€ HT)	7 246		
Prix d'acquisition du terrain		127 357	
Coût total des dépenses		205 173	
Recettes totales estimées			358 327
TOTAL		332 530	358 327